

**Assemblée générale**

Distr. générale
28 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix
des Nations Unies

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

| | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Crédits ouverts pour 2020/21 | 37 159 200 |
| Dépenses de 2020/21 | 36 284 500 |
| Solde inutilisé de 2020/21 | 874 700 |
| Crédits ouverts pour 2021/22 | 40 272 300 |
| Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a | 39 446 200 |
| Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22 ^a | (826 100) |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23 | \$43 185 600 |
| Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23 | (63 400) |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23 | 43 122 200 |

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (A/76/548 et A/76/685), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 mars 2022. On trouvera dans le rapport portant la cote A/76/760 les observations et recommandations que le Comité a faites sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 dans le rapport paru sous la cote A/76/735.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution 74/281 et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 37 159 200 dollars (montant net : 33 629 000 dollars) aux fins du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 36 284 500 dollars (montant net : 32 574 100 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 98 %. Le solde inutilisé, dont le montant s'élève à 874 700 dollars, représente 2,4 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice et résulte de la sous-utilisation des crédits au titre du personnel civil (231 300 dollars, soit 0,8 %) et des dépenses opérationnelles (643 400 dollars, soit 9,0 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/76/548).

3. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés avaient été ramenés de 1 912 900 dollars en 2019/20 à 800 600 dollars en 2020/21 et qu'au 30 juin 2021, ils s'élevaient à 124 900 dollars pour le personnel civil et à 675 700 dollars pour les dépenses opérationnelles. Il n'y a pas eu de réaffectation de ressources pendant l'exercice 2020/21 (ibid. par. 40).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'au 31 mars 2022, le montant brut total s'élevait à 29 098 000 dollars. À la fin de l'exercice en cours, il devrait s'établir à 39 446 200 dollars, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 97,9 % des crédits ouverts (40 272 300 dollars).

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 14 février 2022, le solde de trésorerie du Centre de services régional s'établissait à 15 428 000 dollars, ce qui suffisait à couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 10 068 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

6. Établi en juillet 2010 en application de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, le Centre de services régional d'Entebbe fournit des services partagés aux missions opérant dans la région, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions. Dans sa résolution 75/294, l'Assemblée a approuvé le budget du Centre pour l'exercice 2021/22 et décidé d'examiner à sa soixante-seizième session la question de son financement, à répartir entre les 17 entités clientes (7 missions de maintien de la paix, 9 missions politiques et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine) que le Centre soutient. Le Centre assurera les fonctions résiduelles de liquidation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), ainsi que du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi. Il fournira également des services administratifs à quelques entités clientes qui ne sont pas des missions, comme le Service de la lutte antimines, le Bureau régional de l'Ombudsman et des services de médiation et le Bureau des services de contrôle interne d'Entebbe. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la commission d'enquête sur la situation en Éthiopie avait contacté le Centre pour exprimer son intérêt pour un hébergement et d'autres services, et que des discussions à ce sujet étaient en cours. Les hypothèses budgétaires et activités d'appui aux missions ainsi que les services fournis sont présentés à la section I.B du rapport sur le projet de budget (A/76/685).

Dispositif de modulation des ressources

7. On trouvera dans le projet de budget des informations détaillées sur le dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional (ibid., par. 34 à 46). Il y est indiqué que le Centre a élaboré un dispositif révisé de modulation des ressources qui continuera de lui servir de base pour l'établissement du budget pour l'exercice 2022/23. Il est précisé que le dispositif repose sur la méthode du budget base zéro et qu'il est axé sur les activités de traitement administratif, notamment dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, avantages et états de paie (personnel recruté sur le plan international, personnel recruté sur le plan national et personnel en tenue), voyages, demandes de remboursement et d'indemnité et indemnité pour frais d'études, opérations de caisse, paiement des fournisseurs, contrôle interne et comptabilité.

8. En ce qui concerne les données récentes, il est indiqué dans le rapport que des valeurs aberrantes ont été constatées dernièrement en raison des effets conjugués des pics d'activité liés à des missions clientes et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et que ces déséquilibres ont été atténués par l'application d'une pondération pour le calcul des données concernant le volume des transactions administratives, comme suit : 50 % pour 2018/19, 30 % pour 2019/20 et 20 % pour 2020/21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la pondération servait à prendre en compte les effets de la pandémie et les pics d'activité constatés ces trois dernières années : un coefficient de pondération plus élevé était attribué aux données antérieures à la pandémie de manière à mieux rendre compte de l'augmentation des besoins à laquelle on s'attendait. Il a également été informé que l'on n'avait pas utilisé de pondération avant l'exercice 2022/23 mais que l'on continuerait de le faire dans les années à venir afin de minimiser le risque de valeurs aberrantes. En outre, les services administratifs fournis aux unités hébergées étaient adaptés aux besoins de l'entité et la réduction prévue de 8,8 % de la clientèle se

traduirait par une diminution globale de 19 postes dans les ressources demandées pour le Centre pour 2022/23 (voir par. 18 du présent rapport). Le Comité a en outre été informé que les fluctuations des volumes de 2019/20 résultaient des effets de la pandémie et que les volumes de 2018/19 avaient donc été pris comme base de référence pour les calculs du dispositif de modulation des ressources pour 2021/22 afin de fournir des données fiables pour un cycle complet d'un an. Étant donné que le Centre avait continué de subir les effets de la pandémie de COVID-19 en 2020/21, il avait été décidé que l'on ne pouvait prendre seulement les données de cet exercice comme base de référence pour déterminer les effectifs nécessaires parce que cela fausserait les hypothèses et l'on risquerait donc de ne pas avoir suffisamment de ressources en 2022/23. Le Comité a été informé que des changements annuels se produiraient régulièrement en raison d'activités saisonnières, de différentes transactions et de changements dans la clientèle du Centre.

9. En ce qui concerne la formation, le Secrétaire général indique qu'un total de 10 jours pour le développement professionnel a été pris en compte dans le calcul, soit 5 jours prescrits dans la circulaire [ST/SGB/2009/9](#) et 5 jours supplémentaires (ibid., par. 17 et 43). **Le Comité consultatif sait que la formation est importante pour répondre aux besoins de développement professionnel des membres du personnel et aider l'Organisation à exécuter ses mandats, et note que, conformément à la politique de formation et de perfectionnement du personnel du Secrétariat (ST/SGB/2009/9, par. 2.2), les membres du personnel sont tenus de consacrer au moins cinq jours par an à leur formation. Il considère que le dispositif de modulation des ressources devrait suivre de plus près les attentes et les normes énoncées dans la politique du Secrétariat et donc prévoir cinq jours d'apprentissage et de développement par membre du personnel par an.**

10. **Le Comité reconnaît l'avantage que présente le dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional pour ce qui est de déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des fonctions de traitement administratif, ainsi que la nécessité de recourir à une pondération pour mesurer les données concernant le volume des transactions afin de prendre en compte les effets conjugués de la pandémie de COVID-19 et des pics d'activité liés aux missions clientes. Il attend avec intérêt de recevoir dans les prochains rapports sur le budget des informations sur les mesures prises pour réduire ou éliminer la nécessité de recourir à une pondération, en particulier sachant que le modèle tient compte des pics d'activités et de la transition progressive des entités clientes du Centre de services régional vers la « nouvelle normalité » de l'après-pandémie. Il rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées concernant le dispositif de modulation des ressources dans ses précédents rapports sur le Centre de services régional (par exemple, [A/75/822/Add.9](#), par. 8 à 11). Compte tenu des observations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité estime que le modèle peut être affiné et stabilisé, et compte qu'il continuera à être appliqué dans les futurs projets de budget.**

Activités d'appui du Centre régional

11. On trouvera des informations sur les activités d'appui du Centre de services régional dans le rapport du Secrétaire général ([A/76/685](#), par. 8 et 9), notamment celles qui suivent :

a) *Automatisation robotisée des processus dans le domaine de la téléphonie et de la facturation* : prestation de services régionaux de facturation téléphonique fiables et de qualité pour 10 missions clientes et le Centre, en traitant environ 83 211 factures téléphoniques [voir également ibid., par. 60 (réalisation escomptée 11.1)]. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'après la mise en

service réussie de la facturation téléphonique automatisée en 2021/22, le Centre envisageait d'automatiser les états de paie et les rapprochements bancaires et sommes à recevoir à la Section des services financiers et du contrôle de conformité. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les efforts faits pour automatiser autant que possible les processus et attend avec intérêt de recevoir dans les prochains rapports budgétaires des informations sur les progrès accomplis et les enseignements tirés de l'expérience, notamment sur les gains d'efficacité correspondants (voir également A/75/822/Add.9, par. 33) ;**

b) *Promotion du multilinguisme* : élargissement de l'offre de cours de langues en ligne et en présentiel, ce qui permettra au personnel de communiquer avec les missions clientes dans les diverses langues officielles de l'Organisation, notamment l'anglais, l'arabe et le français, et de fournir ainsi des services de meilleure qualité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre avait mis à l'essai un outil qui s'inscrivait dans le prolongement du Cadre des Nations Unies pour les langues. Au total, 331 membres du personnel avaient procédé à une auto-évaluation de leurs compétences linguistiques : toutes les personnes interrogées (100 %) connaissaient l'anglais, 53 (16 %) le français et 4 (1,2 %) l'arabe, mais le niveau d'aptitudes variait. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions 75/252, 73/346 et 71/263, l'Assemblée générale a souligné l'importance primordiale de l'égalité des six langues officielles de l'Organisation et l'importance que revêtait le multilinguisme dans ses activités. Il note que le Centre cherche à développer les compétences linguistiques de son personnel et compte qu'afin d'améliorer le service aux clients et de répondre aux besoins de ceux-ci, le Centre redoublera d'efforts pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de membres du personnel connaissent l'arabe et le français et soient en mesure de communiquer avec les clients qui parlent ces langues, et qu'il fournira des informations actualisées à ce sujet dans ses futurs rapports budgétaires ;**

c) *Formation pour les clients régionaux et le Secrétariat* : le Centre régional de formation et de conférences a rouvert complètement en 2021/22, dans le respect des protocoles liés à la COVID-19. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Centre avait accueilli 1 268 personnes et que 1 239 avaient assisté à des formations en présentiel entre le 23 septembre 2021 et la fin de février 2022. Il a également été informé que, dans la mesure où le Centre régional de formation et de conférences ne fournissait qu'un soutien logistique pour les manifestations qu'il accueillait, les analyses et les décisions relatives aux modalités d'organisation restaient à la discrétion des organisateurs des formations ou des réunions. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait tirer plus largement parti des enseignements de la pandémie de COVID-19 et réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, et réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées ;**

d) *Degré de satisfaction des clients pour les services fournis* : les dernières enquêtes annuelles de satisfaction des clients du Centre, réalisées en 2020/21 et 2021/22, ont montré que, durant les deux exercices, 75 % des clients étaient satisfaits des services fournis et que, pour 2022/23, le Centre s'attendait au même degré de satisfaction des clients. Des enquêtes de satisfaction consacrées aux services fournis par le Service régional des technologies ont montré qu'en 2020/21, 93,12 % des clients étaient satisfaits des services qu'ils avaient reçus ; la proportion était de 80 % en 2021/22 et on s'attendait à ce qu'elle reste inchangée (80 %) pour 2022/23 [A/76/685, par. 58 (indicateur de succès 9.1.2) et 60 (indicateur de succès 11.4.1)]. **Le Comité consultatif compte que, sachant que dans l'ensemble le degré de satisfaction des clients continue de se situer autour de 75 %, le Centre prendra**

des mesures pour déterminer pourquoi le degré de satisfaction des clients n'augmente pas et pour remédier à toute déficience. Il attend avec intérêt de recevoir un complément d'information à ce sujet dans les prochains rapports budgétaires.

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie | Crédits ouverts (2020/21) | Dépenses (2020/21) | Montant alloué (2021/22) | Dépense au 31 mars 2022 | Dépenses prévues (2022/23) | Variation | |
|--------------------------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------|-------------|
| | | | | | | Montant | Pourcentage |
| Personnel civil | 29 983,0 | 29 751,7 | 33 049,1 | 24 315,2 | 36 341,5 | 3 291,6 | 10,0 |
| Dépenses opérationnelles | 7 176,2 | 6 532,8 | 7 222,8 | 4 782,8 | 6 844,5 | (378,3) | (5,2) |
| Total brut | 37 159,2 | 36 284,5 | 40 272,3 | 29 098,0 | 43 185,6 | 2 913,3 | 7,2 |

12. Le budget proposé, d'un montant brut de 43 185 600, fait apparaître une augmentation de 2 913 300 dollars (7,2 %) par rapport aux crédits de 40 272 300 dollars ouverts pour 2021/22. On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2021/22 et le montant des ressources demandées pour 2022/23 à la section III du projet de budget (ibid.).

1. Personnel civil

| Catégorie | Effectif approuvé pour 2021/22 | Effectif déployé au 31 mars 2022 | Effectif proposé pour 2022/23 | Variation |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-------------|
| Postes | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 137 | 121 | 133 | (4) |
| Personnel recruté sur le plan national | 280 | 239 | 265 | (15) |
| Volontaires des Nations Unies | 7 | 7 | 7 | – |
| Total | 424 | 367 | 405 | (19) |

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

13. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2022/23 s'élève à 36 341 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. Cette augmentation est le résultat net des éléments suivants : a) l'application d'un taux de vacance moins élevé pour les postes soumis à recrutement international (11 % en 2021/22 contre 8 % en 2022/23) ; b) l'actualisation du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et l'augmentation des dépenses communes de personnel, qui passent de 89,5 % pour 2021/22 à 92,4 % pour 2022/23 ; c) l'application d'un échelon plus élevé pour les administrateurs recrutés sur le plan national afin de tenir compte de l'échelon réel moyen du personnel ; d) la hausse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel (32 % contre 36 %) concernant le personnel recruté sur le plan national, qui est calculé sur la base des tendances observées au cours des exercices précédents ; e) la suppression de 19 postes (2 postes soumis à recrutement international et 17 postes soumis à recrutement national) ; f) la transformation de

2 postes d'agents du Service mobile soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national (ibid., par. 48).

14. En ce qui concerne le personnel civil, 405 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2022/23, à savoir 133 postes soumis à recrutement international, 265 postes soumis à recrutement national et 7 postes de Volontaire des Nations Unies, contre 424 postes et emplois approuvés pour 2021/22. On trouvera des renseignements sur les propositions relatives au personnel à la section I.F du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ne prévoit pas de réduire ses effectifs ou sa présence à Entebbe en 2022/23 et qu'elle continuera de gérer la base d'appui d'Entebbe (A/76/760/Add.4, par. 16, 39 et 40 ; par. 28 à 31 du présent rapport).

Transformation

15. Des informations sur la proposition consistant à transformer deux postes d'assistant(e) chargé(e) des finances (agent(e)s du Service mobile) en postes de spécialiste des finances (adjoint(e) de 2^e classe) à la Section des services financiers et du contrôle de conformité sont données dans le projet de budget (A/76/685, par. 79 et 80 et tableau 14). **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter dans le prochain projet de budget de nouvelles propositions de transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, selon que cela est possible sur le plan opérationnel (voir également A/75/822, par. 45 ; par. 22 du présent rapport).**

Transfert

16. Dans son rapport, le Secrétaire général propose sept transferts, qui s'inscrivent dans la logique du dispositif de modulation des ressources et n'entraîneront ni perte ni gain nets par rapport à l'effectif autorisé du Centre pour l'exercice en cours, comme suit :

a) *De la Direction exécutive et administration* : cinq transferts comprenant un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) du Groupe des relations clients et de la gestion du savoir au bureau du (de la) Directeur(trice) ; un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) du Groupe de la communication au Groupe des relations clients et de la gestion du savoir ; trois postes au Groupe des systèmes, de l'assurance qualité et du suivi des résultats, à savoir un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de la gamme de services Avantages et états de paie, un poste d'assistant(e) chargé(e) des finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) de la gamme de services Demandes de remboursement et d'indemnité et un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) de la gamme de services Indemnité pour frais d'études (A/76/685, par. 67 et tableau 6). En ce qui concerne le transfert au Groupe des systèmes, de l'assurance qualité et du suivi des résultats des trois postes susmentionnés, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les fonctions d'appui de niveau 2b (Umoja) exercées par les titulaires de ces postes viendraient améliorer les contrôles internes, car le personnel qui effectuait les transactions quotidiennes serait rattaché hiérarchiquement à des personnes différentes de celles qui encadraient les personnes chargées des mesures correctrices et l'assurance qualité ;

b) *De la Section des avantages et des états de paie* : un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au Groupe des systèmes, de l'assurance qualité et du suivi des résultats, aux fins de l'exécution de fonctions d'appui de niveau 2b (Umoja) (ibid., par. 72 et tableau 8) ;

c) *De la Section des voyages, des demandes de remboursement et d'indemnité et de l'indemnité pour frais d'études* : un poste d'assistant(e) chargé(e) des finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au Groupe des systèmes, de l'assurance qualité et du suivi des résultats du Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e), aux fins de l'exécution de fonctions d'appui de niveau 2b (Umoja) (ibid., par. 75 et tableau 10) ;

d) *De la Section des services aux clients* : un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) du Groupe de la communication du Bureau du (de la) Directeur(trice) au Groupe des relations clients et de la gestion du savoir, ce qui permettrait à la Section de mieux s'acquitter de son mandat, et un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) du Groupe des relations clients et de la gestion du savoir au Bureau du (de la) Directeur(trice), dont le (la) titulaire superviserait les projets et programmes du Centre (ibid., par. 77 et tableau 12).

Réaffectation

17. Dans son rapport, le Secrétaire général propose 10 réaffectations et 2 réaffectations avec transferts simultanés, auxquelles serait appliqué un taux de vacance de 50 %, comme suit :

a) *De la Direction exécutive et de l'administration* : 10 réaffectations, à savoir un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en poste de spécialiste de l'information et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) en poste d'assistant(e) aux communications au Groupe de la communication ; un poste d'assistant(e) chargé(e) des finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) en poste d'assistant(e) à l'analyse de données et un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) en poste d'assistant(e) de gestion de l'information au Groupe des systèmes, de l'assurance qualité et du suivi des résultats ; un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) en poste d'assistant(e) à la formation au Centre régional de formation et de conférences ; un poste d'assistant(e) chargé(e) des finances (agent(e) du Service mobile) en poste d'assistant(e) de gestion de l'information, trois postes d'assistant(e)s à la gestion des documents (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) en postes d'assistant(e) aux archives et un poste d'assistant(e) chargé(e) des finances en poste d'assistant(e) aux archives au Groupe de la gestion des archives et des dossiers. En ce qui concerne la réaffectation susmentionnée au poste d'assistant(e) aux communications (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), le Comité consultatif a été informé en réponse à ses questions que cette fonction était nécessaire car on avait besoin de créer des produits de communication stratégique et des contenus multimédias, ainsi que de communiquer activement à l'interne comme à l'externe ;

b) *Réaffectation et transfert de la Direction exécutive et de l'administration* : un poste de formateur(trice) au maintien de la paix (agent(e) du Service mobile) au Centre régional de formation et de conférences serait transféré à la gamme de service Voyages et deviendrait un poste de spécialiste des voyages et un poste d'assistant(e) chargé(e) des voyages (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) serait transféré de la gamme de service Voyages au Centre régional de formation et

de conférences et deviendrait un poste d'assistant(e) à la formation (ibid., par. 68, 69 et 75 et tableaux 6 et 10).

Suppressions

18. Il est proposé que 19 postes soient supprimés, dans la logique du dispositif de modulation des ressources, la fermeture de la MINUAD, du BINUGBIS, du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola devant entraîner une réduction du volume des transactions (ibid., par. 27) :

a) *Section Avantages et états de paie* : suppression de sept postes, à savoir six postes d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) (ibid., par. 72 et tableau 8) ;

b) *Section des voyages, des demandes de remboursement et d'indemnité et de l'indemnité pour frais d'études* : suppression de huit postes, à savoir quatre postes d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) chargé(e) des voyages (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et trois postes d'assistant(e) chargé(e) des finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (ibid., par. 74 et tableau 10) ;

c) *Section des services financiers et du contrôle de conformité* : suppression de quatre postes, à savoir deux postes d'assistant(e) chargé(e) des finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste de spécialiste des finances (P-3) et un poste d'assistant(e) chargé(e) des voyages (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) (ibid., par. 79 et tableau 14).

Taux de vacance

19. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2020/21 et 2021/22, ainsi que de ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité consultatif relève qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice en cours, au 31 mars 2022, à savoir : a) un taux de vacance de 8,0 % est proposé pour le personnel recruté sur le plan international, alors que le taux moyen réel est de 12,1 % et que le taux réel s'établit à 11,7 % ; b) un taux de vacance de 8,0 % est proposé pour le personnel recruté sur le plan national, alors que le taux moyen réel est de 11,7 % et le taux réel de 11,1 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et que le taux moyen réel est de 14,5 % et le taux réel de 15,2 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Taux de vacance

(En pourcentage)

| Catégorie | Taux approuvé pour 2020/21 | Taux réel pour 2020/21 | Taux budgétisé pour 2021/22 | Taux moyen réel 31 mars 2022 | Taux réel au 31 mars 2022 | Taux proposé 2022/23 |
|---|----------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Personnel civil | | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 11,0 | 14,2 | 11,0 | 12,1 | 11,7 | 8,0 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | | | | |
| Administrateurs | 8,0 | 18,2 | 8,0 | 11,7 | 11,1 | 8,0 |

| Catégorie | Taux approuvé pour 2020/21 | Taux réel pour 2020/21 | Taux budgétisé pour 2021/22 | Taux moyen réel 31 mars 2022 | Taux réel au 31 mars 2022 | Taux proposé 2022/23 |
|---|----------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Agents des services généraux | 8,0 | 13,0 | 8,0 | 14,5 | 15,2 | 8,0 |
| Volontaires des Nations Unies | | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | – | – | – | 11,1 | – | – |
| Personnel recruté sur le plan national | – | – | – | – | – | – |

20. Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux réels. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux réels, il convient de bien justifier systématiquement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et les documents connexes.

Postes vacants

21. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 23 mars 2022, 48 postes étaient vacants et qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. En outre, les postes qu'il était proposé de supprimer étaient vacants.

22. Concernant le grand nombre de départs de membres du personnel du Centre de services régional constatés récemment (voir également [A/76/548](#), par. 42 à 44 (14,2 %) et [A/76/685](#), par. 30), le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le Centre avait mis l'accent sur le renforcement des capacités et que les membres du personnel ayant des compétences spécialisées s'étaient vu offrir du travail dans d'autres entités, une tendance qui devrait se poursuivre en 2022/23. Le Centre continue de créer des listes d'aptitudes afin d'accélérer le recrutement et de pourvoir les postes et emplois vacants dans les meilleurs délais. Le Comité rappelle que les taux de vacance étaient plus élevés notamment en raison du gel prolongé des recrutements de personnel recruté sur le plan national lié au dispositif de prestation de services centralisée, conformément aux directives publiées par le Bureau des ressources humaines, et que ce gel avait été levé au début de la pandémie de COVID-19 ([A/75/822/Add.9](#), par. 26).

23. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au grand nombre de postes vacants dans l'effectif civil. Il compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement aux postes vacants seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport et que le Secrétaire général veillera à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.

24. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

2. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie | Montant alloué (2020/21) | Dépenses (2020/21) | Montant alloué (2021/22) | Dépenses au 31 mars 2022 | Dépenses prévues (2022/23) | Variation | |
|--|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------|---------------|
| | | (1) | (2) | | (3) | (4) = (3) - (2) | (5) = (4)/(2) |
| Dépenses opérationnelles | | | | | | | |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – | – | – |
| Consultants et services de consultants | 131,8 | – | 2,4 | – | 100,0 | 97,6 | 4 066,7 |
| Voyages officiels | 216,2 | 25,2 | 238,2 | 56,7 | 239,9 | 1,7 | 0,7 |
| Installations et infrastructures | 2 309,7 | 2 412,9 | 2 169,7 | 1 039,4 | 2 269,1 | 99,4 | 4,6 |
| Transports terrestres | 87,1 | 137,9 | 102,1 | 44,3 | 92,0 | (10,1) | (9,9) |
| Opérations aériennes | – | – | – | – | – | – | – |
| Opérations maritimes ou fluviales | – | – | – | – | – | – | – |
| Communications et informatique | 3 941,9 | 3 597,4 | 4 146,9 | 3 398,4 | 3 604,7 | (542,2) | (13,1) |
| Santé | 103,5 | 86,7 | 108,4 | 1,5 | 106,9 | (1,5) | (1,4) |
| Matériel spécial | – | – | – | – | – | – | – |
| Fournitures, services et matériel divers | 386,0 | 272,9 | 455,1 | 242,5 | 431,9 | (23,2) | (5,1) |
| Projets à effet rapide | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 7 176,2 | 6 532,8 | 7 222,8 | 4 782,8 | 6 844,5 | (378,3) | (5,2) |

25. L'augmentation proposée pour 2022/23 est le résultat net des éléments suivants : a) des augmentations au titre des consultants et des services de consultants, des voyages officiels et des installations et des infrastructures ; b) des diminutions au titre des transports terrestres, des communications et de l'informatique, de la santé et des fournitures, services et matériel divers (voir [A/76/685](#), sect. II et III).

26. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les explications fournies justifient pleinement certains des montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Consultants et services de consultants* : les ressources demandées, d'un montant de 100 000 dollars, font apparaître une augmentation de 97 600 dollars (4 066,7 %). Au 31 mars 2022, aucune dépense n'avait été enregistrée pour 2021/22, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 2 400 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 131 800 dollars et aucune dépense n'avait été engagée. Il est indiqué que l'augmentation proposée tient au fait que les montants demandés en 2021/22 n'étaient que de 2 400 dollars et que des ressources sont demandées pour financer les services d'un consultant chargé de former le personnel au nouveau système de gestion des demandes qui sera mis en service en 2022/23. **Sachant qu'aucune dépense n'a été engagée en 2020/21 et jusqu'ici en 2021/22, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des consultants et des services de consultants soit réduit de 20 % (19 500 dollars) ;**

b) *Voyages officiels* : les ressources proposées, d'un montant de 239 900 dollars, font apparaître une augmentation de 1 700 dollars (0,7 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 56 700 dollars, pour un montant alloué de 238 200 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 216 200 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 25 200 dollars au total. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que, même si le Centre

de services régional avait retenu les leçons et les meilleures pratiques de la pandémie de COVID-19 et s'employait à mener les activités de formation d'une manière qui assure la sécurité et protège la santé des participants, il ne faisait que fournir un soutien logistique pour les manifestations, et les décisions sur les modalités de tenue des réunions (en présentiel, en virtuel ou hybrides) revenaient à l'entité organisatrice. Il a également été informé que le Centre avait mis en place des protocoles de distanciation physique, de contrôle de la température et de désinfection fréquente des mains, et qu'il avait limité le nombre de participants aux séances de formation et autres manifestations, dans le respect des directives de l'Organisation mondiale de la Santé. Il avait en outre imposé que tous les participants présents physiquement soient vaccinés contre la COVID-19 et il avait amélioré sa connexion Internet de sorte que les réunions puissent être organisées en format hybride. **Le Comité consultatif note que le Centre a appliqué les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 lorsqu'il a fourni un soutien logistique aux réunions et il redit que, dans la mesure du possible, les entités organisatrices devraient recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Le Comité note en outre que le Centre met l'accent sur les voyages entrepris pour rendre visite à des entités clientes et sur la possibilité du recours aux moyens aériens des missions pour les déplacements d'une mission à l'autre. Il recommande donc que les ressources proposées au titre des voyages officiels soient réduites de 10 % (24 000 dollars) ;**

c) *Installations et infrastructures* : les ressources proposées, d'un montant de 2 269 100 dollars, font apparaître une augmentation de 99 400 dollars (4,6 %). Il est indiqué que l'augmentation s'explique principalement par une augmentation de la part revenant au Centre dans les dépenses communes (63 % pour l'exercice 2022/23, contre 53,8 % pour l'exercice 2021/22), la MONUSCO ayant réduit sa présence à Entebbe (voir par. 29 à 31 du présent rapport), et par une hausse du prix moyen du carburant. Le montant alloué pour 2020/21 était de 2 309 700 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 2 412,900 dollars au total. Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 1 039 400 dollars, pour un montant alloué de 2 169 700 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une ventilation des coûts imputés au Centre de services régional d'Entebbe au titre des dépenses communes pour la Base d'appui d'Entebbe, qui montre que la tendance est à la hausse pour les trois derniers exercices budgétaires. **Le Comité consultatif note que la réduction des effectifs et la transition de la MONUSCO ainsi que la réduction de sa présence à Entebbe (voir également par. 29 à 31 ci-dessous) se sont traduits par une augmentation de la part des dépenses communes revenant au Centre. Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22, il recommande que les ressources demandées au titre des installations et des infrastructures soient réduites de 20 % (19 900 dollars).**

27. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 26 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Réduction des effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

28. Le Comité consultatif rappelle qu'en raison de la réduction des activités de la MONUSCO, le Département de l'appui opérationnel avait fait une étude dans laquelle

avait été examinée la possibilité que la MONUSCO soit liquidée et qu'elle se retire d'Entebbe (A/75/822/Add.9, par. 39). Le Secrétaire général indique que l'étude en question a été faite pour formuler une proposition détaillée sur les attributions futures de plusieurs entités de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement au sens large et notamment sur les attributions du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre de services régional, qui a été restructuré en 2021/22, devenant le Centre de déploiement et de soutien avancés (voir A/75/822/Add.6, par. 40 à 42 ; A/75/822, par. 73 et 74). La MONUSCO ayant réduit sa présence à Entebbe, il a été envisagé que des moyens supplémentaires soient fournis par l'intermédiaire du Centre de déploiement et de soutien avancés afin de faciliter la gestion des mouvements de personnel et de marchandises. À l'heure actuelle, la Mission continue cependant de gérer la Base d'appui d'Entebbe et ne prévoit pas de réduire davantage ses effectifs ou sa présence à Entebbe en 2022/23. Il est également indiqué qu'en fonction du futur mandat de la Mission qui sera décidé par le Conseil de sécurité, il sera envisagé d'établir une nouvelle stratégie relative aux opérations de la Base d'appui d'Entebbe, qui pourrait inclure un nouveau mémorandum d'accord, en cas de liquidation et de retrait de la MONUSCO (A/76/685, sect. V.A.).

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO continuait de gérer la Base d'appui d'Entebbe, qui fournissait notamment : a) un soutien à la Mission en ce qui concernait la chaîne d'approvisionnement ; b) des services de logistique et de sécurité pour toutes les entités hébergées à la Base d'appui, y compris le Centre de services régional ; c) un soutien aux autres missions régionales pour la relève des contingents et le rapatriement des restes humains (voir également A/76/760/Add.4, par. 39). En outre, la MONUSCO utilise des services Internet par satellite qui couvrent l'ensemble de la Base, y compris le Centre, à moindre coût, ce qui a permis de réduire le montant des ressources nécessaires au titre des communications et de l'informatique pour 2022/23 en raison de la baisse des coûts prévus pour les services de connexion Internet (A/76/685, par. 49). Le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que la MONUSCO continuerait à diriger les activités de gestion des risques concernant la sécurité du travail à Entebbe. En ce qui concerne les effets à long terme de la réduction prévue des effectifs de la MONUSCO et du retrait de la Mission, y compris les projets de conclusion d'un nouveau mémorandum d'accord entre le Centre et le Gouvernement ougandais, aucun changement stratégique n'est prévu actuellement, mais si les opérations de la Base d'appui venaient à changer, ces changements seront dûment coordonnés et planifiés avec les entités hébergées et le pays hôte et présentés aux États Membres.

30. Comme indiqué dans le document A/76/760/Add.4 (par. 22 et 23), le Comité consultatif a également été informé en réponse à ses questions qu'une évaluation menée par la MONUSCO avait conclu qu'un système devait être instauré pour le versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente et que les vols à cet effet devaient être suspendus, compte tenu de l'expansion et de l'introduction de vols internationaux directs au départ de l'aéroport de Goma, de sorte que les vols au départ d'Entebbe seraient interrompus. Il note également qu'après l'interruption des opérations aériennes de la MONUSCO à Entebbe, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a proposé la création de quatre postes (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 3 postes d'agent(e)s des services généraux recrutés sur le plan national) qui permettraient de continuer à assurer les opérations aériennes essentielles [voir A/76/760/Add.7, par. 20 e)].

31. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget pour 2023/24, une analyse coûts-avantages complète du transfert des services aériens de la

MONUSCO d'Entebbe, dans laquelle figurera une analyse des effets de ce transfert sur les missions de la région. Il considère en outre qu'étant donné que la réduction des effectifs et la fermeture éventuelle de la MONUSCO auraient des répercussions sur le Centre de services régional, il est nécessaire de présenter, dans le prochain rapport sur le budget, une vue d'ensemble des conséquences pour les opérations et des incidences financières qui en découleraient, notamment en ce qui concerne les répercussions pour le Centre en tant qu'unité hébergée à la Base d'appui d'Entebbe gérée par la MONUSCO et les questions juridiques liées au mémorandum d'accord avec le pays hôte. Le Comité consultatif examine également le retrait et la transition de la MONUSCO dans son rapport sur le financement de la Mission (A/76/760/Add.4, par. 35 à 40).

Représentation équilibrée des genres

32. Les informations communiquées au Comité consultatif en réponse à ses questions indiquent qu'au 24 mars 2022, 358 personnes étaient en fonction, à savoir 192 femmes (53,6 %) et 166 hommes (46,4 %). Dans les différentes catégories et classes, la répartition était la suivante : 1 femme (33 %) à la classe D-1 et au-dessus ; 15 femmes (34 %) aux classes P-1 à P-5 ; 32 femmes (44,4 %) dans la catégorie du Service mobile ; 16 femmes (48,4 %) dans la catégorie des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national ; 128 femmes (62,1 %) dans la catégorie des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. **Le Comité consultatif compte que le Centre de services régional poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation des femmes et des hommes et que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains rapports.** Il examine la question de la représentation équilibrée des genres dans ses rapports annuels, dont le plus récent est celui qui s'intitule « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » (A/76/733), et également dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

Effets de la pandémie de maladie à coronavirus et enseignements à en tirer

33. Des informations sur les effets de la pandémie de COVID-19 et les enseignements à en tirer figurent à la section II.B du rapport sur l'exécution du budget (A/76/548). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la méthode de calcul des dépenses communes de personnel, y compris les indemnités pour frais d'études, et sur les facteurs qui ont contribué au traitement en 2020/21 des dépenses liées à l'indemnité pour frais d'études de 2019/20, en raison de la pandémie de COVID-19. Il a également été informé que le grand nombre de cas de congé spécial à plein traitement découlait du report du congé de détente en raison de la crise sanitaire et de l'octroi exceptionnel d'un congé à plein traitement de cinq jours pour les congés de détente qui n'avaient pas pu être pris à cause de la pandémie. En réponse à ses questions, le Comité a en outre été informé que le Centre avait traité 81 cas de congé spécial à plein traitement en 2019/20 et 2 788 cas en 2020/21. Il a aussi été informé que la disposition relative au congé spécial à plein traitement avait été appliquée aux situations dans lesquelles des membres du personnel restaient dans leur lieu d'affectation pendant des périodes prolongées alors qu'ils avaient déjà droit à un congé de détente et qu'ils auraient voyagé s'ils avaient pu le faire, mais qu'ils en étaient empêchés en raison des restrictions de voyage ou des exigences de quarantaine imposées aux points d'entrée, de transit ou de sortie de leur itinéraire de voyage. Il a par ailleurs été informé que le congé spécial à plein traitement était une absence autorisée, accordée pour un congé de détente qui n'avait pas pu être pris ou qui avait été reporté, et que le télétravail hors du lieu d'affectation ne donnait pas lieu à l'accumulation de jours de congé spécial à plein traitement.

Unités hébergées

34. Des informations sur les unités hébergées au Centre de services régional figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/76/685, par. 12, 50 et 64 et tableaux 16 et 17). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait pas de politique mais que la pratique voulait qu'une unité hébergée soit désignée comme telle quand une fonction du Siège était exécutée par une unité située au Centre, principalement pour des raisons opérationnelles, mais que cette unité conservait des rapports hiérarchiques directs avec l'entité du Siège dont elle relevait, qui définissait l'orientation stratégique générale et garantissait le respect du principe de responsabilité. Il a été informé que l'Administration s'efforcerait d'élaborer une politique régissant les unités hébergées, dans laquelle elle définirait les critères, les voies hiérarchiques et les délégations de pouvoir. Les deux unités hébergées au Centre, à savoir la Section de l'appui centralisé aux achats et le Centre de déploiement et de soutien avancés, ont conservé leur rapport hiérarchique avec le Département de l'appui opérationnel au Siège. En ce qui concerne le Centre de déploiement et de soutien avancés, le Comité a été informé que le taux de satisfaction de 60 % exprimé par les missions clientes était considéré comme un point de référence prudent, car il continuait d'augmenter. En outre, la revitalisation de ses attributions avait donné l'occasion au Centre de répondre aux besoins de telle ou telle mission tout en inscrivant ses services dans le cadre plus large de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement : contrôle et coordination de l'expédition des marchandises, relève des contingents et mouvements de marchandises, soutien en cas de crise, opérationnalisation des stocks pour déploiement régional et amélioration de la gestion des stocks, par exemple, sous la direction du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En ce qui concerne la Section de l'appui centralisé aux achats, le Comité a été informé que celle-ci dirigeait la catégorie des fournitures et du matériel, sous la direction de la Division des achats, et jouait un rôle clé pour toutes les catégories au niveau régional, notamment l'expédition des marchandises et la sécurité et l'informatique et les communications, et qu'elle continuerait à passer des accords contractuels à long terme.

35. Le Comité consultatif prend note des informations communiquées sur les activités des unités hébergées et sur la pratique les concernant, et redit que la désignation des unités hébergées et leurs rapports hiérarchiques devraient être fondés sur des critères clairs, appliqués de manière cohérente dans l'ensemble du Siège et des centres de soutien. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer une politique claire et cohérente en ce qui concerne les critères devant présider à la création d'unités hébergées et à leur fonctionnement dans les entités des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les rapports hiérarchiques et les délégations de pouvoirs (voir également A/75/822/Add.9, par. 16).

VI. Conclusion

36. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours du Centre, sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/548). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 874 700 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, ainsi que le montant de 427 400 dollars correspondant aux autres produits et ajustements, soit 47 700 dollars (produits des placements et produits divers) et 379 700 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), soient portés au crédit des États Membres.**

37. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/76/685). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 63 400 dollars et ramenées de 43 185 600 dollars à 43 122 200 dollars. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale :**

a) ouvre des crédits de 43 122 200 dollars aux fins du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

b) répartisse le montant visé à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix actives qui sont clientes du Centre, en fonction du budget-programme de 2023 ;

c) prenne en considération le montant des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 afin que la part des missions politiques spéciales clientes du Centre corresponde aux ressources nécessaires à son financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.